



Énergie renouvelable.
Développement durable.

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

INNERGEX : RÉSILIENCE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DE LA COVID-19

- Les produits ont augmenté de 5 % à 132,1 M\$ au T1 2020 comparativement au T1 2019.
- Les produits proportionnels ont augmenté de 11 % à 164,4 M\$ au T1 2020 comparativement au T1 2019.
- Le BAIIA ajusté a diminué de 3 % à 90,4 M\$ au T1 2020 comparativement au T1 2019.
- Le BAIIA ajusté proportionnel a augmenté de 9 % à 116,0 M\$ au T1 2020 comparativement au T1 2019.
- Le 6 février 2020, Innergex et Hydro-Québec ont annoncé un placement privé d'une valeur de 661,0 M\$ et une alliance stratégique.
- Des mesures ont été prises pour faire face à la COVID-19, et les activités de production d'électricité se sont poursuivies dans tous les secteurs.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

LONGUEUIL, Québec, le 12 mai 2020 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») publie aujourd'hui ses résultats opérationnels et financiers pour le premier trimestre clos le 31 mars 2020. Les variations de nos résultats sont essentiellement attribuables à la mise en service du parc solaire Phoebe et du parc éolien Foard City en 2019.

« En ces temps sans précédent, Innergex est bien placée pour continuer de respecter ses engagements tout en assurant la sécurité de son personnel et en contribuant au mieux-être des communautés dans lesquelles elle évolue, a déclaré Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex. Nous sommes extrêmement reconnaissants de notre situation actuelle : nous sommes considérés comme un service essentiel dans tous les territoires où nous exerçons nos activités et notre partenariat stratégique avec Hydro-Québec nous a donné plus de flexibilité dans la façon de mener nos activités et a solidifié notre situation financière. Nous continuerons de dégager de bons résultats malgré les défis auxquels nous sommes collectivement confrontés. En outre, nous sommes fiers de soutenir les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités en fournissant une importante aide financière à ceux qui en ont le plus besoin. Nos projets de construction et de développement continuent de progresser, et nous cherchons activement de nouvelles occasions d'augmenter notre production d'énergie renouvelable. Je suis fier de la façon dont notre équipe s'est adaptée à ce nouvel environnement et je suis impatient de travailler avec nos partenaires pour continuer à bâtir un avenir meilleur. »

Mise à jour au sujet de la COVID-19

Innergex a mis en place de nombreuses mesures afin de protéger son personnel, ses fournisseurs et ses partenaires d'affaires contre la COVID-19.

Les activités de production d'électricité se sont poursuivies dans tous les secteurs, car elles ont été considérées comme essentielles dans toutes les régions où nous exerçons nos activités. Notre production d'énergie renouvelable est vendue principalement par l'entremise de CAÉ à des contreparties fiables et aucun problème de crédit n'est prévu. La majorité de nos contrats d'achat d'électricité comprennent une protection suffisante dans l'éventualité d'une réduction importante de la demande. Nous n'avons donc pas l'intention de procéder à des changements visant notre personnel et nous comptons maintenir les salaires et les avantages.

Les activités de construction de notre projet solaire Hillcrest se sont poursuivies sans interruption tandis que les activités de construction du projet hydroélectrique Innalik ont été retardées. Le projet éolien Yonne II a été retardé, la construction devant commencer en 2020 et la mise en service étant reportée à 2021.

Soutien aux communautés environnantes

Afin de soutenir les communautés à proximité de ses installations et de ses projets dans tous les secteurs, la Société a lancé la campagne « Le temps est à la solidarité ». Dans le cadre de cette campagne, la Société a remis 160 000 \$ à des organismes de bienfaisance locaux tels que des banques alimentaires et des organismes d'aide humanitaire pour atténuer les effets de la crise de la COVID-19, et elle a invité les employés et les membres de la haute direction à effectuer également des dons personnels à ces organismes. Parmi les organismes d'aide humanitaire figuraient Centraide United Way Canada (plusieurs régions), BC First Nations Health Authority, Feed Ontario, Sirivik, Wichita Falls Area Feeding America et Hope Emergency Program.

De plus, Innergex et ses partenaires disposaient déjà de programmes qui offraient un soutien aux communautés à proximité de certaines de ses installations. Cette année, des fonds destinés au soutien des communautés ont également été réacheminés vers des organismes de bienfaisance locaux qui cherchent à atténuer les effets de la crise de la COVID-19.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le 23 mai 2019, la Société a annoncé la clôture de la vente de sa filiale entièrement détenue Magma Energy Sweden A.B. (« Magma Sweden »), qui détient une participation d'environ 53,9 % dans HS Orka hf (« HS Orka »), détentrice de deux centrales géothermiques, d'un projet hydroélectrique en développement et de projets potentiels en Islande qui sont maintenant traités comme des activités abandonnées. Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le présent communiqué de presse concernent les activités poursuivies.

	Périodes de trois mois closes les 31 mars	
	2020	2019
<i>Les montants présentés sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.</i>		
Production (MWh)	1 679 598	1 308 505
Moyenne à long terme (MWh) (« PMLT »)	1 804 235	1 326 479
Produits	132 116	126 419
BAIIA ajusté ¹	90 419	93 243
Perte nette découlant des activités poursuivies	(46 931)	(4 420)
Perte nette	(46 931)	(854)
Perte nette ajustée découlant des activités poursuivies	(8 456)	(11 026)
Perte nette par action découlant des activités poursuivies attribuable aux propriétaires, de base et diluée (\$)	(0,35)	(0,07)
Perte nette par action attribuable aux propriétaires, de base et diluée (\$)	(0,35)	(0,06)
Production proportionnelle (MWh) ¹	1 969 766	1 589 827
Produits proportionnels ¹	164 371	148 048
BAIIA ajusté proportionnel ¹	116 014	106 494
Marge de BAIIA ajusté proportionnel ¹	70,6 %	71,9 %
	Périodes de douze mois closes les 31 mars	
	2020	2019
Flux de trésorerie disponibles ¹	91 447	119 055
Ratio de distribution ¹	113 %	77 %

1. Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, la production proportionnelle, les produits proportionnels, le BAIIA ajusté proportionnel, les flux de trésorerie disponibles et le ratio de distribution ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mise en garde sur les mesures non conformes aux IFRS » pour plus d'information.

Période de trois mois close le 31 mars 2020

La production s'est accrue de 28 % et la production proportionnelle, de 24 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

- La production s'est établie à 93 % de la PMLT.
 - Les centrales hydroélectriques ont produit 84 % de leur PMLT.
 - Les parcs éoliens ont produit 98 % de leur PMLT.
 - Les parcs solaires ont produit 78 % de leur PMLT.

La hausse de 5 % des produits est attribuable principalement à l'augmentation des produits générés par les parcs éoliens en France découlant de la hausse de la production, à la mise en service du parc éolien Foard City au Texas le 27 septembre 2019, à la mise en service du parc solaire Phoebe au Texas le 19 novembre 2019 et à l'augmentation des produits générés en Colombie-Britannique découlant de l'incidence favorable nette de la hausse de la production sur la baisse des prix de vente moyens de certaines centrales. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par la baisse des produits découlant de la diminution de la production des parcs éoliens du Québec et par la baisse des prix de vente moyens et la diminution de la production dans certaines centrales hydroélectriques du Québec.

Le BAIIA ajusté est en baisse de 3 % en raison principalement de l'apport plus faible des parcs éoliens et des centrales hydroélectriques du Québec en raison de la baisse des produits, contrebalancée en partie par la hausse de l'apport des parcs éoliens en France, l'apport du parc solaire Phoebe, la hausse de l'apport des centrales hydroélectriques de la Colombie-Britannique découlant de la hausse des produits et par l'apport du parc éolien Foard City.

La marge du BAIIA ajusté a diminué, passant de 73,8 % à 68,4 % pour la période de trois mois, en raison principalement de la baisse de la marge attribuable aux projets mis en service en 2019 et de la baisse de la production des parcs éoliens du Québec, en partie contrebalancées par la hausse de la production des parcs éoliens en France.

L'augmentation de 11 % des produits proportionnels est imputable principalement à l'augmentation des produits consolidés et à la hausse des produits générés par le parc éolien Dokie découlant de l'incidence favorable nette de l'augmentation de la production sur la baisse des prix de vente moyens. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par l'apport moins élevé des parcs éoliens Shannon et Flat Top au Texas découlant des prix nodaux défavorables, à la diminution de la production du parc éolien Viger-Denonville au Québec, à la baisse des produits générés par les centrales au Chili découlant surtout de l'incidence défavorable nette de la diminution de la production sur la hausse du prix de vente moyen et à la baisse de la production de la centrale Toba Montrose en Colombie-Britannique.

L'augmentation de 9 % du BAIIA ajusté proportionnel est imputable principalement aux CIP générés par le parc éolien Foard City par suite de sa mise en service le 27 septembre 2019, à la hausse des produits générés par le parc éolien Dokie, à la baisse des charges d'exploitation du parc éolien Flat Top et à la baisse des charges d'exploitation et de la hausse des produits de la centrale Jimmie Creek. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par la baisse des produits du parc éolien Shannon et à la baisse de l'apport du parc éolien Viger-Denonville en raison de la diminution des produits.

La marge du BAIIA ajusté proportionnel a diminué, passant de 71,9 % à 70,6 % pour la période de trois mois et s'explique essentiellement par la baisse de la marge du secteur de la production solaire, attribuable surtout au parc solaire Phoebe et la baisse de la marge du secteur de la production éolienne, attribuable au parc éolien Foard City.

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2020, la Société a enregistré une perte nette découlant des activités poursuivies de 46,9 M\$ (perte nette découlant des activités poursuivies de base et diluée de 0,35 \$ par action), comparativement à une perte nette découlant des activités poursuivies de 4,4 M\$ (perte nette découlant des activités poursuivies de base et diluée de 0,07 \$ par action) pour la période correspondante de 2019. La variation de 42,5 M\$ s'explique par une baisse de 2,8 M\$ du BAIIA ajusté, une variation défavorable de 33,0 M\$ de la perte nette latente (du profit net latent) sur les instruments financiers, une augmentation de 13,2 M\$ de la quote-part du bénéfice des coentreprises et des entreprises associées, une augmentation de 7,1 M\$ des amortissements, une augmentation de 7,4 M\$ des charges financières et une baisse de 3,3 M\$ du recouvrement d'impôt. Ces éléments ont en partie été contrebalancés par une augmentation de 24,2 M\$ du montant net des autres produits.

La perte nette ajustée découlant des activités poursuivies était de 8,5 M\$ pour la période de trois mois close le 31 mars 2020, comparativement à 11,0 M\$ en 2019. La perte nette ajustée exclut l'effet de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers de 30,0 M\$, du recouvrement d'impôt qui s'y rapporte de 5,0 M\$ et de la quote-part de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte de 13,5 M\$.

Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution

Pour la période de douze mois close le 31 mars 2020, la Société a généré des flux de trésorerie disponibles de 91,4 M\$, comparativement à 119,1 M\$ pour la période correspondante l'an dernier. La diminution des flux de trésorerie disponibles est attribuable principalement à l'augmentation des remboursements prévus de capital sur la dette et à la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, partiellement contrebalancés par une diminution des flux de trésorerie disponibles attribués aux participations ne donnant pas le contrôle, liée principalement à la cession de HS Orka.

Pour la période de douze mois close le 31 mars 2020, les dividendes déclarés sur les actions ordinaires par la Société ont représenté 113 % des flux de trésorerie disponibles, comparativement à 77 % pour la même période l'an dernier. Cette variation est en grande partie attribuable aux paiements de dividendes plus élevés en raison de l'émission, au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2020, de 34 636 823 actions à Hydro-Québec dans le cadre d'un placement privé, ainsi qu'à la conversion de la portion des débentures convertibles à 4,25 % en 5 776 795 actions ordinaires avant leur rachat en octobre 2019, à l'émission d'actions additionnelles au titre du Régime de réinvestissement de dividendes et à la diminution de 27,6 M\$ des flux de trésorerie disponibles décrite ci-dessus.

FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION DU PREMIER TRIMESTRE

Alliance stratégique et placement privé avec Hydro-Québec

Le 6 février 2020, la Société a annoncé qu'elle avait formé une alliance stratégique avec Hydro-Québec pour accélérer sa croissance par des investissements dans des projets plus importants et plus diversifiés. Hydro-Québec a pris un premier engagement d'investir 500 M\$ dans de futurs projets d'investissement réalisés conjointement avec la Société.

Hydro-Québec a investi 661 M\$ par l'intermédiaire d'un placement privé d'actions ordinaires d'Innervex à un prix de 19,08 \$ par action, ce qui représente une prime de 5,0 % du prix moyen pondéré en fonction du volume sur la période de 30 jours au 5 février 2020 et un total de 34,6 millions d'actions (le « placement privé »).

Activités de construction

Projet solaire Hillcrest (Ohio)

Nos activités de construction progressent bien. Nous avons des plans d'urgence et des mesures en place pour résoudre les problèmes qui pourraient survenir en raison de la pandémie actuelle, et à moins qu'un décret ne soit publié pour arrêter la construction, Hillcrest devrait être mis en ligne d'ici la fin de l'année.

L'entente IAC a été dûment signée. L'entrepreneur en IAC s'est déplacé sur le site et continue d'accroître la taille des équipes et les activités, qui comprennent le déblaiement et l'essouchement, l'installation de clôtures et de clôtures anti-érosion, la construction de routes et d'entrées, la réception de modules et de pieux, et l'installation de pieux. 60 MWCC de modules photovoltaïques sont maintenant arrivés sur le site. Le projet a été enregistré avec succès auprès du Renewable Generation Fund, qui sera administré par l'Ohio Air Quality Development Agency. Le projet a reçu l'autorisation de l'OPSB pour commencer les travaux majeurs.

Le 7 mai 2020, Innergex a annoncé la clôture d'un financement de construction, d'un engagement de financement au partage fiscal, de même qu'une facilité de prêt à terme de 7 ans de 191,8 M\$ US (270,9 M\$) pour le projet solaire photovoltaïque Hillcrest de 200 MW situé dans le comté de Brown en Ohio. Le coût total de la construction devrait s'élever à environ 279,5 M\$ US (394,8 M\$) et sera financé en partie par un prêt à terme pour la construction de 82,0 M\$ US (115,8 M\$) et un crédit-relais contracté dans le cadre de la participation au partage fiscal de 109,8 M\$ US (155,1 M\$) fournis par un groupe de prêteurs. Innergex financera le solde restant de 87,7 M\$ US (123,9 M\$). Au moment de la mise en service commerciale, un investisseur participant au partage fiscal financera la participation au partage fiscal qui sera utilisée pour rembourser le crédit-relais contracté.

Projet Innavik Hydro (Québec)

Des séances d'information publiques ont été tenues au début du premier trimestre de 2020, un salon de l'emploi pour embaucher des employés localement a eu lieu en mars et les processus d'obtention de permis ont progressé. Le 14 mars 2020, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik a émis des restrictions sur les déplacements des non-résidents vers les communautés inuites, y compris Inukjuak, et ce, jusqu'à nouvel ordre. À la date du présent communiqué de presse, ces restrictions étaient toujours appliquées. La Société évalue des scénarios pour reprendre le travail et respecter des règles strictes en matière de santé lorsque les restrictions seront levées. Étant donné que les restrictions relatives à la COVID-19 pourraient se prolonger jusqu'au troisième trimestre de 2020, les livraisons et la construction pourraient ne pas beaucoup progresser en 2020.

DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Le tableau suivant présente les dividendes qui seront versés par la Société le 15 juillet 2020 :

Date de l'annonce	Date de clôture des registres	Date du paiement	Dividende par action ordinaire	Dividende par action privilégiée de série A	Dividende par action privilégiée de série C
12 mai 2020	30 juin 2020	15 juillet 2020	0,1800 \$	0,2255 \$	0,359375 \$

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités et les notes y afférentes ainsi que le rapport de gestion du premier trimestre de 2020 d'Innergex sont disponibles sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com et à la section « Investisseurs » du site Web de la Société à l'adresse www.innergex.com.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET WEBDIFFUSION

La Société tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion le mercredi 13 mai 2020, à 10 h HAE. Les investisseurs et les analystes financiers sont invités à participer à la conférence en composant le 1 888 231-8191 ou le 647 427-7450 ou en accédant à la webdiffusion à l'adresse <https://bit.ly/2RKvhc4> ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.innergex.com. Les membres des médias et du public peuvent assister à la conférence téléphonique en mode écoute seulement. Un enregistrement de la conférence sera disponible après la conférence sur le site Internet de la Société.

À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.

Innergex croit en un monde dans lequel de l'énergie renouvelable abondante favorise des communautés plus saines et encourage le partage de la prospérité depuis maintenant 30 ans. À titre de producteur indépendant d'énergie renouvelable qui développe, acquiert, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens et des parcs solaires, Innergex est convaincue que la production d'énergie à partir de sources renouvelables ouvrira la voie à un monde meilleur. Innergex exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili et gère un important portefeuille de 68 actifs de haute qualité en exploitation d'une puissance installée nette de 2 588 MW (puissance installée brute de 3 488 MW), dont 37 centrales hydroélectriques, 26 parcs éoliens et cinq parcs solaires. Elle détient également une participation dans six projets en développement d'une puissance installée nette totale de 295 MW (puissance installée brute de 369 MW), dont deux installations sont présentement en construction, et des projets potentiels qui en sont à différents stades de développement d'une puissance brute totale de 7 131 MW. Son approche de création de valeur pour les actionnaires est de générer des flux de trésorerie constants, de présenter un attrayant rendement ajusté au risque et de distribuer un dividende stable.

Mise en garde sur les mesures financières non conformes aux IFRS

Les états financiers consolidés non audités pour la période de trois mois close le 31 mars 2020 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Toutefois, certaines mesures mentionnées dans le présent communiqué ne sont pas des mesures reconnues en vertu des IFRS, et sont donc susceptibles de ne pas être comparables à celles présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que ces indicateurs sont importants, car ils offrent à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur les capacités de production et de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et sa capacité à financer sa croissance. De plus, ces indicateurs facilitent la comparaison des résultats pour différentes périodes. La quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex, les produits proportionnels, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté proportionnel, la marge du BAIIA ajusté proportionnel, les flux de trésorerie disponibles, la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex, la perte nette ajustée découlant des activités poursuivies, les flux de trésorerie disponibles ajustés, le ratio de distribution et le ratio de distribution ajusté ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS.

Produits proportionnels

Les références à la « quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex » dans le présent document visent la participation d'Innergex dans les produits des coentreprises et entreprises associées. Les lecteurs sont avisés que la quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex ne doit pas être considérée comme un substitut aux produits, déterminés conformément aux IFRS.

Les références aux « produits proportionnels » dans le présent document visent les produits, plus la quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex, les autres produits liés aux CIP et la quote-part d'Innergex des autres produits liés aux CIP des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que les produits proportionnels ne doivent pas être

considérés comme un substitut aux produits, déterminés conformément aux IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation ».

	Périodes de trois mois closes les 31 mars	
	2020	2019
Produits	132 116	126 419
Quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex :		
Toba Montrose (40 %)	341	536
Shannon (50 %)	1 558	2 124
Flat Top (51 %)	2 418	2 597
Dokie (25,5 %)	3 193	2 320
Jimmie Creek (50,99 %)	191	142
Umbata Falls (49 %)	660	701
Viger-Denonville (50 %)	1 573	1 992
Duqueco (50 %) ¹	2 859	3 302
Guayacán (50 %) ¹	740	603
Pampa Elvira (50 %) ¹	583	492
	14 116	14 809
CIP et quote-part d'Innergex des CIP générés :		
Foard City	10 931	—
Shannon (50%)	3 155	3 014
Flat Top (51%)	4 053	3 806
	18 139	6 820
Produits proportionnels	164 371	148 048

1. Innergex détient une participation de 50 % dans Energía Llaima, qui détient les installations Guayacán (participation de 69,47 %) et Pampa Elvira (participation de 55 %) ainsi que Duqueco, qui comprend les installations Mampil (participation de 100 %) et Peuchén (participation de 100 %).

BAlIA ajusté et marge du BAlIA ajusté

Les références au « BAlIA ajusté » dans le présent document visent le résultat net découlant des activités poursuivies auquel est ajouté (duquel est déduit) la charge (le recouvrement) d'impôt, les charges financières, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, le montant net des autres (produits) charges, la quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées et la variation de la juste valeur des instruments financiers. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le BAlIA ajusté ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

Les références à la « marge du BAlIA ajusté » dans le présent document visent le BAlIA ajusté divisé par les produits. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société.

	Périodes de trois mois closes les	
	2020	2019
Perte nette découlant des activités poursuivies	(46 931)	(4 420)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(813)	(4 078)
Charges financières	60 330	52 971
Amortissements	53 567	46 466
BAIIA	66 153	90 939
Autres (produits) charges, montant net	(23 497)	726
Quote-part de la perte des coentreprises et des entreprises associées	20 054	6 890
Variation de la juste valeur des instruments financiers	27 709	(5 312)
BAIIA ajusté	90 419	93 243
Marge du BAIIA ajusté	68,4 %	73,8 %

BAIIA ajusté proportionnel

Les références à la « quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex » dans le présent document visent la participation d'Innergex dans le BAIIA ajusté des coentreprises et entreprises associées.

Les références au « BAIIA ajusté proportionnel » dans le présent document visent le BAIIA ajusté, plus la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation d'Innergex, les autres produits liés aux CIP et la quote-part d'Innergex des autres produits liés aux CIP des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté proportionnel ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation » du présent rapport de gestion.

Les références à la « marge du BAIIA ajusté proportionnel » dans le présent document visent le BAIIA ajusté proportionnel divisés par les produits proportionnels. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lors de la mise en service du projet éolien Foard City, la mesure du BAIIA ajusté proportionnel a été modifiée pour refléter la génération des CIP des parcs éoliens de la Société et des parcs éoliens des coentreprises et des entreprises associées. Les CIP constituent un facteur important de la performance financière des projets éoliens aux États-Unis et ont été un élément important pour déterminer leur faisabilité économique. Actuellement, ils servent en grande partie au remboursement de capital du financement de partage fiscal de la Société.

BAlIA ajusté	90 419	93 243
Quote-part du BAlIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex :		
Toba Montrose (40 %)	(968)	(988)
Shannon (50 %)	465	959
Flat Top (51 %)	1 398	730
Dokie (25,5 %)	2 633	1 793
Jimmie Creek (50,99 %)	(246)	(376)
Umbata Falls (49 %)	465	426
Viger-Denonville (50 %)	1 309	1 652
Duqueco (50%) ¹	1 612	1 579
Guayacán (50 %) ¹	464	405
Pampa Elvira (50 %) ¹	324	251
	7 456	6 431
CIP et quote-part d'Innergex des CIP générés :		
Foard City	10 931	—
Shannon (50 %)	3 155	3 014
Flat Top (51 %)	4 053	3 806
	18 139	6 820
BAlIA ajusté proportionnel	116 014	106 494
Marge du BAlIA ajusté proportionnel	70,6%	71,9%

1. Innergex détient une participation de 50 % dans Energía Llaima, qui détient les installations Guayacán (participation de 69,47 %) et Pampa Elvira (participation de 55 %) ainsi que Duqueco, qui comprend les installations Mampil (participation de 100 %) et Peuchén (participation de 100 %).

Perte nette ajustée découlant des activités poursuivies

Les références à « perte nette ajustée découlant des activités poursuivies » visent le bénéfice net (la perte nette) découlant des activités poursuivies de la Société auquel les éléments suivants sont ajoutés (duquel ils sont soustraits) : variation de la juste valeur des instruments financiers, (profit réalisé) perte réalisée sur instruments financiers, charge (économie) d'impôt liée aux éléments ci-dessus, et quote-part de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte. Innergex fait appel aux instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à différents risques. La comptabilisation des dérivés selon les IFRS exige que tous les dérivés soient évalués à la valeur de marché et que les variations de la valeur de marché des instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée soient inscrites au compte de résultat. L'application de cette norme comptable donne lieu à une volatilité importante des résultats découlant de l'utilisation des dérivés. La perte nette ajustée découlant des activités poursuivies de la Société vise à éliminer l'incidence des règles de l'évaluation à la valeur de marché sur les instruments financiers dérivés sur les résultats de la Société. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que la perte nette ajustée découlant des activités poursuivies ne doit pas être considérée comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation » pour obtenir le rapprochement de la perte nette ajustée découlant des activités poursuivies.

Incidence des instruments financiers sur la perte nette	Périodes de trois mois closes les	
	2020	31 mars 2019
Perte nette découlant des activités poursuivies	(46 931)	(4 420)
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers ¹	29 993	(5 312)
Recouvrement lié aux éléments ci-dessus	(4 989)	(675)
Quote-part de la variation de la juste valeur des instruments financiers des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte	13 471	(619)
Perte nette ajustée découlant des activités poursuivies	(8 456)	(11 026)

1. La perte de 27,7 M\$ liée à la variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisée dans le compte consolidé de résultat comprend un profit en trésorerie de 2,3 M\$ se rapportant aux positions réalisées liées aux contrats de couverture du prix de l'électricité au cours de la période. Seule la partie non réalisée et hors trésorerie de la variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisée dans le compte consolidé de résultat est virée hors de la perte nette ajustée découlant des activités poursuivies.

Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution

Les références aux « flux de trésorerie disponibles » visent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, moins les dépenses en immobilisations liées à l'entretien déduction faite des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, les dividendes déclarés sur les actions privilégiées et la portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, plus ou moins d'autres éléments qui ne sont pas représentatifs de la capacité de la Société de générer des liquidités à long terme telles que les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées (qui sont financés au moment de l'acquisition) et les pertes ou profits réalisés sur instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur les dettes liées aux projets ou le taux de change sur les achats d'équipement. Innergex estime que cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la capacité de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et sa capacité à financer sa croissance. Les lecteurs sont avisés que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être considérés comme un substitut aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déterminés conformément aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution » pour le rapprochement des flux de trésorerie disponibles.

Les références aux « flux de trésorerie disponibles ajustés » visent les flux de trésorerie disponibles, exclusion faite des charges liées aux projets potentiels et d'éléments non récurrents.

Les références au « ratio de distribution » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Innergex est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et de sa capacité à financer sa croissance.

Les références au « ratio de distribution ajusté » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles ajustés, compte tenu de l'incidence du RRD.

Flux de trésorerie disponibles et calcul du ratio de distribution ¹	Périodes de douze mois closes les	
	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	206 480	212 780
<i>Ajouter (déduire) les éléments suivants :</i>		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	(14 741)	36 131
Dépenses en immobilisations liées à l'entretien, déduction faite des produits de cession	(6 894)	(10 405)
Remboursements prévus de capital sur la dette	(134 127)	(97 643)
Flux de trésorerie disponibles attribués aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(7 929)	(26 053)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(5 942)	(5 942)
Coûts de transaction liés aux acquisitions réalisées	264	3 267
Perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt	4 145	6 920
Perte réalisée sur la couverture de base de Phoebe ⁴	31 355	—
Recouvrement des dépenses en immobilisations liées à l'entretien et des charges liées aux projets potentiels sur la vente de HS Orka, déduction faite de l'attribution aux participations ne donnant pas le contrôle ³	8 242	—
Impôt payé sur le profit intersociétés réalisé	10 594	—
Flux de trésorerie disponibles	91 447	119 055
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	103 025	91 080
Ratio de distribution	113 %	77 %
<i>Ajuster pour tenir compte des éléments suivants :</i>		
Charges liées aux projets potentiels	12 113	19 915
Flux de trésorerie disponibles ajustés	103 560	138 970
Dividendes déclarés sur actions ordinaires - ajustés selon le RRD	99 969	83 534
Ratio de distribution ajusté	97 %	60 %

1. Les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles ajustés, le ratio de distribution et le ratio de distribution ajusté ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour plus d'information.
2. La portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle est déduite, qu'une distribution réelle soit faite ou non aux participations ne donnant pas le contrôle, afin de tenir compte du fait que ces distributions peuvent ne pas avoir lieu dans la période au cours de laquelle elles sont générées.
3. La vente de HS Orka a permis le recouvrement des dépenses en immobilisations liées à l'entretien et des charges liées aux projets potentiels de 5,7 M\$ et de 9,6 M\$, respectivement, qui avaient été engagées depuis l'acquisition de ce projet en février 2018. Un montant de 7,1 M\$ a été déduit de la somme du recouvrement étant donné qu'il se rapporte à des participations ne donnant pas le contrôle.
4. Compte tenu de leur occurrence limitée (sur la période contractuelle résiduelle de 18 mois), les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe sont réputés ne pas représenter la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innergex.

Production proportionnelle

Les références à la « quote-part de la production des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex » dans le présent document visent la participation d'Innergex dans la production des coentreprises et des entreprises associées.

Les références à la « production proportionnelle » dans le présent document visent la production, plus la quote-part de la production des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation » du présent rapport de gestion.

(en MWh)	Périodes de trois mois closes les 31 mars	
	2020	2019
Production	1 679 598	1 308 505
Quote-part de la production des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex :		
Toba Montrose (40 %)	2 636	4 470
Shannon (50 %)	93 840	91 609
Flat Top (51 %)	121 755	115 676
Dokie (25,5 %)	25 868	16 576
Jimmie Creek (50,99 %)	1 002	765
Umbata Falls (49 %)	8 714	9 244
Viger-Denonville (50 %)	10 366	13 179
Duqueco (50 %) ¹	16 805	19 800
Guayacán (50 %) ¹	6 060	6 648
Pampa Elvira (50 %) ¹	3 122	3 355
	290 168	281 322
Production proportionnelle	1 969 766	1 589 827

1. Innergex détient une participation de 50 % dans Energía Llaima, qui détient les installations Guayacán (participation de 69,47 %) et Pampa Elvira (participation de 55 %) ainsi que Duqueco, qui comprend les installations Mampil (participation de 100 %) et Peuchén (participation de 100 %).

Information prospective

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (« information prospective »), notamment des énoncés relatifs à la production d'énergie de la Société, à ses projets potentiels, aux développements, à la construction et au financement fructueux (y compris le financement par des investisseurs participant au partage fiscal), des projets en cours de construction et des projets potentiels à un stade avancé, aux sources et conséquences du financement, aux acquisitions de projets, à la réalisation du financement d'un projet au moyen d'un emprunt sans recours (notamment l'échéancier et la somme qui s'y rapportent), aux avantages stratégiques, opérationnels et financiers et à la croissance devant découler de ces acquisitions, à sa stratégie commerciale, à ses perspectives de développement et de croissance futurs (notamment les occasions de croissance prévues dans le cadre de l'alliance stratégique), à son intégration d'entreprises, à sa gouvernance, à ses perspectives commerciales, à ses objectifs, à ses plans et à ses priorités stratégiques, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué.

L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment les renseignements concernant la production, les coûts de projets estimés, les produits prévus, le BAIIA ajusté prévu et le BAIIA ajusté proportionnel prévu de la Société, les flux de trésorerie disponibles prévus et l'intention de payer un dividende trimestriel, l'estimation de la taille, des coûts et du calendrier des projets, y compris l'obtention des permis, le début des travaux de construction, les travaux réalisés et le début de la mise en service commerciale des projets en développement ou des projets potentiels, l'intention de la Société de soumettre des projets aux termes de demandes de propositions, l'admissibilité des projets américains aux CIP ou aux CII, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Ces renseignements visent à informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions réalisées et futures, de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines hypothèses principales formulées par Innergex, à propos notamment, sans s'y limiter, du rendement des projets, de la conjoncture économique et financière, des conditions du marché des capitaux, des attentes et des hypothèses concernant la disponibilité de ressources en capital et l'exécution par les tiers de leurs obligations contractuelles en temps opportun, de l'obtention des approbations réglementaires et de la cession de certains actifs. Bien qu'Innergex soit d'avis que les attentes et les hypothèses sur lesquelles l'information prospective est fondée sont raisonnables dans les circonstances, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. L'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse est donnée à la date des présentes et Innergex ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent communiqué de presse ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

Comme les énoncés prospectifs concernent des circonstances ou des événements futurs, ils comportent, de par leur nature, des risques et des incertitudes intrinsèques. L'information prospective suppose des risques et des incertitudes pouvant faire en sorte que les résultats ou le rendement réels soient sensiblement différents de ceux exprimés, sous-entendus ou présentés par l'information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter : les risques liés à la capacité d'Innergex à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires et à sa capacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état du marché des capitaux; les risques de liquidité associés aux instruments financiers dérivés; les variations des régimes hydrologiques, des régimes éoliens et solaires; l'incertitude au sujet du développement de nouvelles installations; les fluctuations des taux d'intérêt et le risque lié au refinancement; l'effet de levier financier et les clauses restrictives régissant les dettes actuelles et futures; l'incapacité de réaliser les avantages prévus des acquisitions; la variabilité du rendement des installations et les pénalités connexes; les fluctuations du taux de change; le fait que les produits provenant de certaines installations vont fluctuer en raison du cours du marché (ou du prix au comptant) de l'électricité.

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, les autorités de toutes les régions où nous menons nos activités ont mis en place des mesures restrictives pour les entreprises. Cependant, ces mesures n'ont pas eu d'incidence significative sur la Société jusqu'à présent, car la production d'électricité a été considérée comme un service essentiel dans toutes les régions où nous exerçons nos activités. Notre production d'énergie renouvelable est vendue principalement par l'entremise de CAÉ à des contreparties fiables. Il n'est pas exclu que les mesures restrictives actuelles ou futures aient un effet négatif sur la stabilité financière des fournisseurs et autres partenaires de la Société, ou sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. La délivrance de permis et d'autorisations, la négociation et la conclusion d'accords concernant des projets en développement et d'acquisition, les activités de construction et l'approvisionnement en équipements pourraient être touchés de manière défavorable par les mesures restrictives liées à la COVID-19.

Le tableau ci-dessous présente les informations prospectives contenues dans ce communiqué, les principales hypothèses dont découlent ces informations et les principaux risques et les principales incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces informations.

Principaux risques et principales incertitudes	
<p>Production prévue</p> <p>Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation (PMLT). Elle se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération plusieurs facteurs importants : dans le secteur de l'hydroélectricité, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, la hauteur de chute, la technologie employée et les débits réservés esthétiques et écologiques; dans le secteur de l'énergie éolienne, les régimes de vent et les conditions météorologiques passées et la technologie des turbines, et pour l'énergie solaire, l'ensoleillement historique, la technologie des panneaux et la dégradation prévue des panneaux solaires. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment la topographie des sites, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la PMLT estimée sur une période prolongée.</p> <p>La Société estime la PMLT consolidée en additionnant la PMLT prévue de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats. Cette consolidation exclut toutefois les installations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.</p>	<p>Évaluation inadéquate des ressources hydrauliques, éoliennes et solaires et de la production d'électricité connexe</p> <p>Variations des régimes hydrologiques et éoliens, ainsi que de l'ensoleillement</p> <p>Risque d'approvisionnement en matériel, y compris la défaillance ou les activités d'exploitation et d'entretien imprévues</p> <p>Catastrophes naturelles et cas de force majeure</p> <p>Risques politiques et réglementaires affectant la production</p> <p>Risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement affectant la production</p> <p>Variabilité du rendement des installations et pénalités connexes</p> <p>Disponibilité et fiabilité des systèmes de transport d'électricité</p> <p>Litiges</p>

Principaux risques et principales incertitudes	
<p>Produits prévus</p> <p>Pour chaque installation, les produits annuels prévus sont calculés en multipliant la PMLT par un prix de l'électricité stipulé dans le CAÉ conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Dans la plupart des cas, ces contrats définissent un prix de base pour l'électricité produite et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison. Cela exclut les installations qui reçoivent les produits selon le cours du marché (ou le prix au comptant) de l'électricité, y compris les parcs éoliens Foard City, Shannon et Flat Top, le parc solaire Phoebe et la centrale hydroélectrique Miller Creek, qui reçoit un prix établi à partir d'une formule basée sur les indices de prix Platts Mid-C, et de la centrale hydroélectrique Horseshoe Bend, pour laquelle 85 % du prix est fixe et 15 % est ajusté annuellement en fonction des tarifs déterminés par l'Idaho Public Utility Commission. Dans la plupart des cas, les CAÉ prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'Indice des prix à la consommation.</p> <p>Sur une base consolidée, la Société estime les produits annuels en additionnant les produits prévus de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats. La consolidation exclut toutefois les installations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.</p>	<p>Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue »</p> <p>Dépendance envers les CAÉ</p> <p>Fluctuations des produits de certaines installations en raison du cours du marché (ou du prix au comptant) de l'électricité</p> <p>Fluctuations affectant les prix éventuels de l'électricité</p> <p>Changements dans la conjoncture économique générale</p> <p>Capacité d'obtenir de nouveaux CAÉ ou de renouveler les CAÉ existants</p>
<p>BAlIA ajusté prévu</p> <p>Pour chaque installation, la Société estime le résultat d'exploitation annuel en ajoutant au (déduisant du) bénéfice net (perte nette) la charge (le recouvrement) d'impôt, les charges financières, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, le montant net des autres charges, la quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées et le (profit net latent) la perte nette latente sur instruments financiers.</p>	<p>Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue » et « Produits prévus »</p> <p>Charges d'entretien imprévues</p>
<p>BAlIA ajusté proportionnel prévu</p> <p>Sur une base consolidée, la Société estime le BAlIA ajusté proportionnel annuel en additionnant le BAlIA ajusté prévu et la quote-part du BAlIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation d'Innergex, les autres produits liés aux CIP et la quote-part du montant net des autres produits des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation d'Innergex liée aux CIP.</p>	<p>Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue », « Produits prévus » et « BAlIA ajusté prévu ».</p>
<p>Intention de payer un dividende trimestriel</p> <p>La Société évalue le dividende annuel qu'il entend distribuer en fonction des résultats d'exploitation de la Société, des flux de trésorerie, des conditions financières, des clauses restrictives de la dette, des perspectives de croissance à long terme, de la solvabilité, des tests imposés en vertu du droit des sociétés pour la déclaration de dividendes et autres facteurs pertinents.</p>	<p>Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue », « Produits prévus » et « BAlIA ajusté prévu »</p> <p>Possibilité que la Société ne puisse déclarer ou payer un dividende</p>

Principaux risques et principales incertitudes

Coûts de projets estimés, obtention des permis prévue, début des travaux de construction, travaux réalisés et début de la mise en service des projets en développement ou des projets potentiels

La Société peut faire (dans la mesure du possible) une estimation de la puissance installée potentielle, des coûts estimés, des modalités de financement et du calendrier de développement et de construction pour chaque projet en développement ou projet potentiel fondée sur sa grande expérience en tant que promoteur, en plus d'information sur les coûts internes différentiels ayant un lien direct avec le projet, les coûts d'acquisition de sites et les coûts de financement, lesquels sont éventuellement ajustés pour tenir compte des prévisions de coûts et du calendrier de construction fournis par l'entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (IAC) dont les services ont été retenus pour le projet.

La Société fournit des indications tenant compte d'estimations sur sa position stratégique et sa position concurrentielle actuelles, ainsi que sur les calendriers de réalisation et les progrès de la construction de ses projets en développement et de ses projets potentiels, que la Société évalue compte tenu de son expérience en tant que promoteur.

Incertitudes au sujet du développement de nouvelles installations
 Exécution par les principales contreparties, par exemple les fournisseurs ou entrepreneurs
 Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets
 Capacité à obtenir les terrains appropriés
 Obtention des permis
 Risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement
 Capacité d'obtenir de nouveaux CAÉ ou de renouveler les CAÉ existants
 Inflation plus élevée que prévue
 Approvisionnement en matériel
 Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement
 Risques liés aux CIP ou CII américains, modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et disponibilité du financement par capitaux propres
 Risques d'ordre réglementaire et politique
 Catastrophe naturelle et cas de force majeure
 Relations avec les parties prenantes
 Risques liés à la croissance et au développement des marchés étrangers
 Résultats du processus de demande de règlements d'assurance
 Acceptation sociale des projets d'énergie renouvelable
 Capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires
 Défaut d'obtenir les avantages prévus des acquisitions réalisées et futures
 Changements du soutien gouvernemental à l'accroissement de la production d'électricité de sources renouvelables par des producteurs indépendants
 Mesures restrictives liées à la COVID-19

Intention de répondre à des appels d'offres

La Société fournit des indications au sujet de son intention de soumettre des offres aux termes d'appels d'offres, compte tenu de l'état de préparation de certains de ses Projets potentiels et de leur compatibilité avec les modalités de ces appels d'offres.

Risques réglementaires et politiques
 Capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires
 Capacité de conclure de nouveaux CAÉ
 Changements du soutien gouvernemental à l'accroissement de la production d'électricité de sources renouvelables par des producteurs indépendants
 Acceptation sociale des projets d'énergie renouvelable
 Relations avec les parties prenantes

	Principaux risques et principales incertitudes
<p>Admissibilité aux CIP et aux crédits d'impôt à l'investissement (« CII ») et point de basculement attendu de la participation au partage fiscal</p> <p>Pour certains projets en développement aux États-Unis, la Société a effectué des activités sur place et hors site dans le but de les rendre admissibles pour la pleine valeur des CIP ou des CII et ainsi d'obtenir des participations au partage fiscal. Pour évaluer l'admissibilité potentielle d'un projet, la Société tient compte des travaux de construction réalisés et du moment où ils ont été réalisés. Le point de basculement attendu pour les participations au partage fiscal est déterminé en fonction des PMLT et des produits de chaque projet et est assujéti en outre aux risques connexes mentionnés ci-dessus.</p>	<p>Risques liés aux CIP ou CII américains, modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et disponibilité du financement par capitaux propres</p> <p>Risques réglementaires et politiques</p> <p>Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets</p> <p>Obtention des permis</p>

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables, les lecteurs de ce communiqué sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe pas de garantie qu'elle s'avère correcte. Les énoncés prospectifs sont présentés à la date du présent communiqué et Innergex ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser publiquement les énoncés prospectifs pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

- 30 -

Pour plus de renseignements

Jean-François Neault
 Chef de la direction financière
 450 928-2550, poste 1207
jfneault@innergex.com

Karine Vachon
 Directrice principale – Communications
 450 928-2550, poste 1222
kvachon@innergex.com

Innergex énergie renouvelable inc.
www.innergex.com